



mon

BILAN PRÉVENTION

Un temps dédié pour faire le point avec les assurés sociaux, aux 4 âges clés de la vie, et les accompagner vers des habitudes de vie plus favorables à leur santé.

18 – 25 ans

45 – 50 ans

60 – 65 ans

70 – 75 ans

PRÉVENIR | REPÉRER | ACCOMPAGNER



Mon bilan prévention

www.urpsinfirmiergrandest.com



Depuis 2024, le dispositif *Mon Bilan Prévention* permet à chaque assuré de faire le point sur sa santé dans les tranches d'âge. Un temps structuré pour repérer les risques, échanger et accompagner vers des habitudes de vie plus favorables.

En tant qu'URPS Infirmier Grand Est, notre objectif est de vous accompagner dans la mise en œuvre concrète de ce dispositif, au plus près de votre activité. La prévention est au cœur de votre rôle. Ce bilan renforce votre place dans le parcours de santé, avec un temps d'échange centré sur la personne, ses habitudes et ses priorités.

Pour vous accompagner, nous mettons à disposition des fiches thématiques sur notre site internet : www.urpsinfirmiergrandest.com (alimentation, activité physique, addictions, sommeil, santé mentale, maladies chroniques...), avec des contenus simples et directement mobilisables.

Des supports pédagogiques en format BD, développés par Coactis Santé, viennent compléter ces outils pour rendre les sujets plus accessibles et faciliter le dialogue avec les patients.

Vous trouverez également des ressources utiles : auto-questionnaires, outils d'aide au repérage et supports officiels pour structurer vos bilans.

Enfin, l'URPS Infirmier Grand Est est partenaire de Predilis, un outil pour préparer le bilan, construire un Plan de Prévention Personnalisé et assurer le suivi. L'accès est pris en charge par l'URPS pour les 5 000 premiers bilans, afin de faciliter son déploiement.

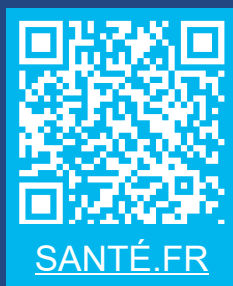
Ensemble, faisons de la prévention un réflexe simple, concret et accessible dans votre pratique quotidienne.

Julien BOEHRINGER
Président URPS Infirmier Grand Est

- COMPRENDRE LE DISPOSITIF
- LE RÔLE DES IDEL
- L'OUTIL POUR VOUS ACCOMPAGNER
- LE DÉROULEMENT DU BILAN
- ET APRÈS ?
- TARIFICATION
- LIENS UTILES

Les IDEL sont au cœur de la prévention, au plus près des patients. Avec le Bilan Prévention, vous renforcez votre rôle clé dans le parcours de santé.

Il est essentiel de vous rendre visible sur Mon annuaire santé en vous inscrivant comme effecteur sur santé.fr



Comprendre le dispositif

Un rendez-vous de prévention aux moments clés de la vie

Depuis 2024, le Bilan de Prévention permet à chaque assuré de bénéficier d'un rendez-vous dédié à des moments clés de sa vie.



Les 4 âges clés

➤ **18 – 25**

Construire ses habitudes de vie

➤ **45 – 50**

Prévenir les premiers risques (cardio, diabète...)

➤ **60 – 65**

Anticiper les fragilités et pathologies

➤ **70 – 75**

Maintenir l'autonomie

→ **Un temps structuré**

Ce rendez-vous, d'une durée de 30 à 45 minutes, vise à faire le point sur les habitudes de vie et à repérer d'éventuels facteurs de risque.



[AUTO-QUESTIONNAIRES](#)

→ **Un objectif progressif**

L'objectif est d'engager une démarche progressive avec le patient, en parlant de sa situation, pour l'aider à évoluer vers des comportements plus favorables à sa santé.

Le Bilan de Prévention s'inscrit pleinement dans le rôle des infirmiers libéraux.



SANTÉ.FR



S'enregistrer sur [santé.fr](https://sante.fr)

L'IDEL s'inscrit sur [santé.fr](https://sante.fr) via sa carte CPS ou e-CPS afin d'apparaître dans l'annuaire des professionnels réalisant des bilans de prévention.

Un temps d'échange différent

Le Bilan Prévention offre un temps d'échange dédié, centré sur la compréhension globale des assurés sociaux et de leurs habitudes de vie, aux 4 âges clés. À noter : création d'une consultation infirmière de suivi post-bilan, cotée 20 €, dès le 1er juillet 2027.

Des sujets essentiels à aborder

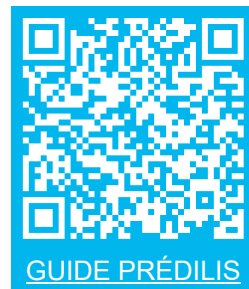
Ce moment permet d'aborder des sujets essentiels comme l'alimentation, l'activité physique, la vaccination ou encore les conduites à risque, dans un cadre propice à l'écoute et au dialogue.



PRÉDILIS.FR

Une première dynamique de changement

L'objectif est d'identifier ce qui fait sens pour l'assuré et l'accompagner, à son rythme, dans une première action, en s'appuyant sur l'outil Prédilis pour évaluer les risques et promouvoir des comportements favorables à la santé.



1. Elaboration du Plan Prévention Personnalisé (PPP) sur la base de l'autoquestionnaire

Le patient remplit l'autoquestionnaire en autonomie avant le rendez-vous. Prédilis propose un Plan de Prévention Personnalisé (PPP) en amont du rendez-vous, à partir des données recueillies, et permet également le suivi des rendez-vous.

2. Gagner du temps et sécuriser votre pratique

L'outil permet d'orienter le bilan vers l'essentiel en répondant directement aux besoins, de mieux organiser le bilan et de standardiser les pratiques. Il répond ainsi aux principaux freins rencontrés sur le terrain : le manque de temps et le besoin de structuration.

3. Un outil accessible et soutenu par l'URPS

Dans le cadre du déploiement du dispositif, l'URPS IDEL est partenaire de Prédilis. À ce titre, **l'outil vous est mis à disposition gratuitement pour les 5000 premiers bilans, afin de faciliter son appropriation.**

Le déroulement du bilan

10 étapes clés pour un bilan clair et efficace

1

Impliquer

Inscription sur [santé.fr](https://sante.fr) pour être visible sur annuaire.sante.ameli.fr
Présenter le dispositif, proposer un rendez-vous dédié.

2

Préparer

S'appuyer sur l'autoquestionnaire disponible sur monespace.sante.fr et sur predilis.fr pour proposer des orientations adaptées.

3

Accueillir

Expliquer la démarche, instaurer un climat de confiance.

4

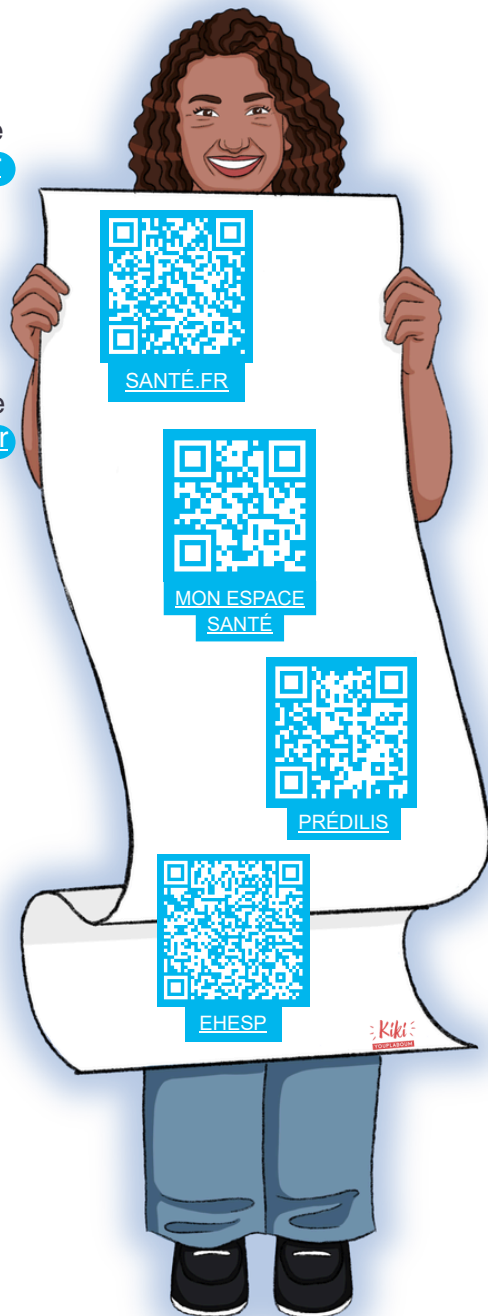
Échanger

Comprendre les habitudes de vie avec écoute et favoriser l'engagement grâce à l'entretien motivationnel.
(Module 2 – formation Mon Bilan Prévention sur ehesp.fr)

5

Identifier les priorités

Définir une priorité de santé partagée avec le patient.



Le déroulement du bilan

10 étapes clés pour un bilan clair et efficace

6

Utiliser les outils

S'appuyer sur les fiches et ressources adaptées disponibles sur le site monbilanprevention.sante.gouv.fr.

7

Définir les actions

Proposer une ou deux actions simples et réalistes.

8

Construire le Plan Personnalisé de Prévention

Formaliser les objectifs, actions et freins avec l'assuré, en s'appuyant sur predilis.fr

9

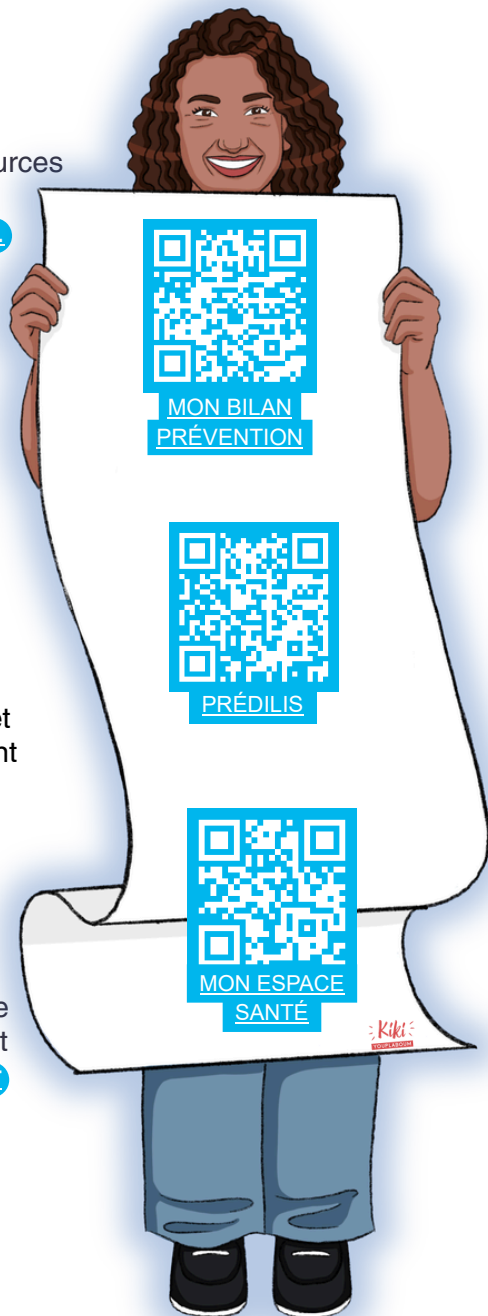
Diffuser le Plan Personnalisé de Prévention

Il est essentiel de partager avec le médecin via les outils sécurisés et déposer dans monespacesante.fr

10

Suivi et traçabilité

Clôturer le bilan et assurer la facturation et le suivi.



→ **Aucun risque identifié**

Le patient peut être orienté vers des ressources de prévention et poursuivre son suivi habituel dans le cadre de son parcours de soins.

→ **Habitudes de vie à faire évoluer**

Des conseils adaptés peuvent être proposés, en s'appuyant sur des actions simples, progressives et réalistes au quotidien.



FICHES THÉMATIQUES

→ **Facteurs de risque identifiés**

Une orientation vers le médecin traitant est recommandée afin d'approfondir l'évaluation et, si nécessaire, poser un diagnostic.

→ **Mise en place d'un plan d'action**

Le Plan Personnalisé de Prévention formalise les objectifs définis avec le patient, les actions à engager et les éventuels freins à lever.



FICHIERS PPP

→ **Coordination avec les professionnels de santé**

Le PPP peut être partagé avec le médecin traitant, avec l'accord du patient, afin d'assurer la continuité et la cohérence du parcours de soins.



→ **Accompagnement dans la durée**

Le bilan s'inscrit dans une dynamique globale de prévention, où l'IDEL joue un rôle clé dans le suivi, l'encouragement et l'évolution des habitudes de vie.



Pour les patients

Le Bilan Prévention est pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie.

Rémunération des IDEL

Le bilan est rémunéré à hauteur de 30 €. Il ne peut être facturé qu'une seule fois par personne et par tranche d'âge. Le code acte RDI doit être renseigné (pensez à la mise à jour de votre logiciel).

Facturation complémentaire

Aucun acte ne peut être facturé en plus, sauf dans le cadre d'un programme de santé publique (ex : vaccination AMI 2,4 ou AMI 3,05), uniquement si un besoin est identifié. Les frais de déplacement peuvent être facturés si le domicile est justifié.

Informez

Parlez du Bilan Prévention autour de vous : auprès de vos patients, de vos confrères et de votre entourage.

Valorisez

Affichez le QR code Prédilis dans votre cabinet et valorisez votre engagement en orientant vers le site internet.

Mobilisez

Participez aux actions locales de prévention et développez des actions d'information sur votre territoire.



Ameli

Pour accéder aux dernières infos

[ameli.fr](https://www.ameli.fr)



Coactis Santé - SantéBD

Pour télécharger les SantéBD

[coactis-sante.fr](https://www.coactis-sante.fr)



Ehesp

Pour accéder aux formations
(entretien motivationnel)

[ehesp.fr](https://www.ehesp.fr)



Mon Espace Santé

Pour télécharger le questionnaire
rempli de votre patient

[monespacesante.fr](https://www.monespacesante.fr)



Mon bilan prévention

Site officiel du dispositif

monbilanprevention.sante.gouv.fr



Prédilis

Partenaire officiel du dispositif

[predilis.fr](https://www.predilis.fr)



Santé

Pour vous rendre visible sur
l'annuaire santé d'Améli.fr

[sante.fr](https://www.sante.fr)



Santé gouv

Pour télécharger : PPP, questionnaires,
fiches d'aide au repérage des risques

[sante.gouv.fr](https://www.sante.gouv.fr)

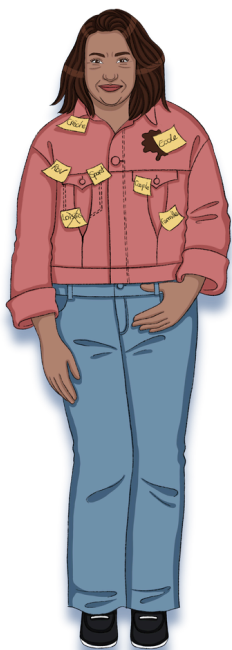


Dossier Mon Bilan Prévention

Dossier complet regroupant tous les fichiers mis à disposition
par l'**URPS Infirmier Grand Est**, accessibles en un seul endroit

https://drive.google.com/drive/folders/12vTRx7heLJye8l2P448fGWR5-KtfSGT?usp=drive_link





3 Boulevard des Aiguillettes
54500 Vandœuvre-Lès-Nancy
secretariat@urpsinfirmiergrandest.com
06 83 76 63 47

